

L'an deux mille vingt-deux, le 12 Septembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

**Date de la convocation** : 05 Septembre 2022

**Etaient présents** : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mr Francis HELAINE et Mme Olga RUTAR, tous deux excusés.

**Ordre du jour** :

- **Eglise** : Mise en place de l'appel d'offres pour la restauration extérieure. Tranche ferme «Clocher» et tranches conditionnelles.
- **Eau** : Point sur les travaux d'interconnexion
- **D88** : Demande de Subvention Conseil Départemental et Amendes de Police 2023.
- **Personnel Communal** : Contrat de Mr Gaëtan Carré
- **Convention de non reversement de la Taxe d'Aménagement**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réfection de la classe sont terminés. Des félicitations sont adressées aux employés communaux et des remerciements aux personnes qui sont venues aider pour le déménagement.

Le 14 Juillet a été une belle réussite, merci pour l'organisation.

Il y a eu de bonnes retombées concernant le concours des maisons fleuries mais il faudra le faire plus tôt lors des prochaines éditions.

Concernant les tags faits sur l'église la personne a été identifiée. Une action en justice pour obtenir réparation est en cours. La commune sera représentée par un avocat pris en charge par l'assurance.

Il est signalé qu'un carreau de l'église a de nouveau été cassé et que la partie basse, en cuivre, du paratonnerre a été volée.

Ces derniers temps des vidéos circulent sur les réseaux sociaux où de jeunes habitants du village commettent des méfaits tant sur la voie publique que chez un couple de particuliers âgés absents de leur domicile. Une moto non homologuée a également été vue roulant à vive allure sur la place. Les actes sur la voie publique ont été signalés à la gendarmerie, pour le reste la municipalité ne peut se substituer aux parents et demande aux conseillers connaissant les personnes concernées de les informer.

Le déploiement de la fibre s'accélère dans le village. Une réunion publique sera organisée par SOMME NUMERIQUE afin d'informer la population.

L'installation des caméras de vidéo protection est prévue pour mi/fin Novembre.

Le chemin d'Athies a été entièrement refait. Les travaux ont été complètement pris en charge par la communauté de communes, ce dernier étant extra-muros.

Monsieur le Maire énonce que l'expertise concernant le sinistre des barrières au monument aux morts est prévue le 16 septembre au matin.

L'assemblée est informée, que les locataires du logement communal situé au sein de la Mairie, ont refait entièrement la cuisine du logement. Les membres du conseil les en remercient.

Le dossier concernant le problème de réception de télévision est en cours, les paraboles sont en train d'être installées chez les personnes concernées. Monsieur le Maire déplore toutefois le peu de remerciements reçus pour un dossier qui a pris beaucoup de temps à aboutir.

De nouveau le problème des chats errants a été porté en Mairie, dans différentes zones du village, aussi une note a été distribuée aux habitants.

## 1/ Eglise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier de l'église n'a pas été retenu par la mission Bern. Une demande sera de nouveau déposée en 2023 car le dossier a plu et était en compétition direct avec le lauréat de cette année. Aucun monument XXème siècle n'a été choisi...ce sera peut-être pour 2023.

En ce qui concerne la rénovation intérieure de l'église, nous avons obtenu 150 000 € du Conseil Départemental pour les phases 1, 2 et 3 et 125 000 € du Conseil Régional sont en cours d'obtention.

Les 100 000 € supplémentaires du Conseil Départemental ne seront valables que pour la phase 4 mais à hauteur de 40% de celle-ci.

Il convient de lancer la procédure d'appel d'offres afin de bloquer les prix qui n'ont fait qu'augmenter ces derniers mois.

Cela concernera tout d'abord le clocher, puis viendront les tranches conditionnelles soumises à obtention des subventions. L'appel d'offres sera lancé fin septembre et les entreprises auront 1 mois pour répondre.

De l'amiante a été découverte sur le toit de l'église, elle sera traitée par une technique dite d'encapsulation.

## 2/ Eau

Les travaux d'interconnexion ont débuté le 29 août.

Quelques soucis de coupures d'eau ont été à déplorer en raison de dégâts causés par l'arrachage de canalisations qui n'étaient pas répertoriées dans les plans. Les réparations ont été rapides.

Si tout continue comme cela, les travaux seront achevés fin octobre. Mr Mme Idé, Mr Mme Soyer Depourcq, les communes de Villers et Eterpigny, sont remerciés pour leur aide permettant le stockage des matériaux nécessaires au chantier ainsi que l'implantation de la base vie des ouvriers.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier émanant de la Préfète faisant état de la qualité médiocre de l'eau de notre réseau, notamment due à la présence de pesticide dans un taux supérieur à la norme recommandée. De nouvelles analyses sont régulièrement effectuées et si malheureusement la situation ne s'améliore pas la commune devra pallier à cela, en fournissant de l'eau en bouteille par exemple...

On ne peut que se féliciter du traitement de ce dossier et de la résolution à venir qui a demandé quasiment 2 années de travail, Mr le Maire précisant que cela s'est fait sans l'appui financier de l'agence de l'eau.

## 3/ Sécurisation D88

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il a été voté la mise en place d'un dispositif visant à réduire la vitesse des véhicules circulant sur la route départementale 88.

Les aménagements envisagés sur la RD 88 sont :

- 1 écluse à l'entrée de la rue de Saint Christ et des îlots qui identifient des places de parking.
- 2 écluses plus petites créées rue de Mesnil.

Le montant des travaux s'élève à 32 776,80 €uros HT, soit 39 332,16 €uros TTC.

A cela s'ajoute les frais de convention pour 500 €uros et la maîtrise d'ouvrage représentant 4%, soit 1 311,07 €uros.

Il est également possible de mettre 2 radars dernière génération aux entrées du village pour 3 032,80 €uros HT, soit 3 639,36 €uros TTC.

A ce titre, Monsieur le Maire souhaiterait que la commune obtienne une subvention au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales et nationales dans le cadre de la mise en place de solutions qui permettront de faire ralentir les véhicules sur la D88 qui traverse le village via les rues de Mesnil et Saint Christ.

Après délibérations, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité des membres présents, :

- d'accepter la proposition du cabinet ECAA concernant l'implantation d'un dispositif pour réduire la vitesse des véhicules, ainsi que 2 radars.

- de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police à hauteur de 30% du montant HT des travaux hors frais de MOE et frais de convention, soit 12 706,48 €,

- de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales et nationales, à hauteur de 10% de l'opération, frais de MOE et frais de Convention inclus, soit 4 416,60 €,
- le reste demeurant à la charge de la commune soit 35 876,15 €, dont 8 833,20 € de TVA.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la constitution du dossier de demande de subvention.

#### **4/ Personnel Communal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mr Gaëtan CARRE a été embauché pour un an dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi et Compétence. Contrat qui prend fin le 14 octobre prochain. Comme il avait été évoqué antérieurement, il est proposé d'embaucher Mr CARRE en CDD pour une période d'un an. Son travail et son attitude sont appréciés et son poste s'avère indispensable en matière d'entretien des espaces verts notamment.

Après délibérations, les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents, décident de créer un emploi non permanent pour une durée d'un an sur la base de 17,5 heures par semaine. Ils donnent également pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier.

Il serait quand même bienvenu que chaque habitant entretienne un minimum le trottoir situé devant leur propriété. Il est également demandé à chacun de ramasser les déjections canines de ses compagnons à 4 pattes.

#### **5/ Convention de non-reversement de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire expose que selon la loi de finances 2022, modifiant l'arrêté L.331.2 du code de l'urbanisme « Tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont elle est membre »,

Considérant l'ordonnance du 14 juin 2022, relative au transfert à la DGFIP de la gestion de la taxe d'aménagement, modifiant les dates de prises de délibération relative à la Taxe d'Aménagement, la date limite étant fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2022,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 octobre 2012, instaurant la taxe d'aménagement sur la commune de BRIE,

Considérant la proposition de la Communauté de Communes de la Haute Somme, à savoir :

- de ne pas reverser la recette sur les secteurs hors ZAE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communauté de Communes de la Haute Somme et la commune, actant les modalités précisées ci-dessus, et tout document y afférent.
- Charge le Maire d'en informer les services préfectoraux et la direction générale des finances publiques.

#### **6/Création d'une zone de préemption des espaces naturels sensibles**

En application du code de l'urbanisme (article L 113-8 et suivants), le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS).

Pour ce faire, il dispose d'un outil d'intervention : le droit de préemption ENS, lui permettant d'acquérir prioritairement des espaces inclus dans une zone de préemption espaces naturels sensibles (ZPENS) à partir de critères prédéfinis.

Début 2021, afin de favoriser et d'accompagner leur développement, l'Assemblée départementale a approuvé une stratégie d'extension des ZPENS sur de nouveaux secteurs et de nouveaux milieux (zones humides, coteaux calcaires, sites géologiques), et propose de mettre cet outil à la disposition de chaque commune concernée.

Ainsi, le Département propose aux communes et EPCI d'examiner l'opportunité d'étendre ou de créer une zone de préemption espaces naturels sensibles sur leur territoire.

C'est pourquoi,

Vu la compétence du Conseil départemental de la Somme en matière d'ENS,

Vu le courrier du Conseil départemental de la Somme en date du 22 décembre 2021 informant

de la nouvelle stratégie foncière départementale,

Vu la présentation par les services départementaux du projet de création d'une zone de préemption ENS sur le territoire communal et du document cartographique présentant son périmètre,

Considérant que cette création permettra de :

- Préserver les milieux et la biodiversité par des mesures de gestion appropriées,
- Restaurer les milieux dégradés,
- Créer des entités foncières cohérentes et fonctionnelles,
- Organiser l'accueil et la sensibilisation du public,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

APPROUVE

- le projet de création d'une zone de préemption espaces naturels sensibles sur la commune de Brie,
- le périmètre proposé ainsi que la liste des parcelles qui s'y trouvent incluses, tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

### 7/ Questions diverses

\* Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dotations versées par l'Etat à la commune ne font que baisser (environ 2 000 € en moins cette année), aussi il conviendra d'étudier une éventuelle revalorisation de la fiscalité locale. En effet, celle-ci n'ayant jamais été revue, l'état considère que nous pouvons nous passer de ses dotations en taux plein.

\* Le budget de la commune se trouve impacté par l'inflation (augmentation de l'indice des employés, coût de l'énergie à venir en 2023. Il faudra essayer d'y pallier. Pour le moment l'éclairage public est maintenu dans la commune la nuit. La température des locaux communaux va être plafonnée grâce à un thermostat. La question de la pose des décorations de Noël est en suspens.

Il est rappelé que désormais le coût de l'électricité lors des locations de salle des fêtes est refacturé au prix réel.

\* Le samedi 17 Septembre prochain a lieu la journée du patrimoine, l'église sera ouverte de 10h à 12h et 14h à 16. Mr JEAN et Mme CANNAERT seront présents le matin, l'après-midi sera assuré par Mr SAINTOT et Mr BEGLIOMINI.

\* Le lundi 19 Septembre après-midi, Monsieur le Maire reçoit la députée Mme Yaël MENACHE.

\* En ce qui concerne les manifestations à venir,

Le 04 octobre est organisée la journée bleue dédiée aux seniors (équithérapie le matin et Tests auditifs et visuels, conseils diététiques entre autres seront présents l'après-midi ainsi que le tiers lieu numérique), le week-end du 08 octobre se déroulera l'opération brioches gérée par Mme JEAN, que nous remercions, le 16 octobre aura lieu le repas des aînés,

Le 04 Décembre sera célébré l'arbre de Noël, et le 10 décembre un 1<sup>er</sup> Marché de Noël de 10h à 18h.

La séance est levée à 19h50.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Marc SAINTOT

